


Numéro	DL210506-AE01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Création d'un poste de dessinateur	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 mai 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le vingt mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER
- Madame Catherine BONN-MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Antoine FRIDLI ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	14 mai 2021
Date de publication délibération :	25 mai 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	25 mai 2021

Numéro	DL210506-AE01	1/2
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

IV. PERSONNEL

1. CRÉATION D'UN POSTE DE DESSINATEUR

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Au regard des nouvelles orientations stratégiques confiées à la direction de l'aménagement et des services techniques et en particulier pour répondre aux enjeux liés aux projets envisagés par la municipalité, il s'avère nécessaire de créer un poste de dessinateur relevant de la catégorie B, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

- Réaliser les documents graphiques du bureau d'études, depuis la phase Etudes Préliminaires jusqu'au dépôt des différents documents d'urbanisme (DP, AT, PC)
- Dessiner les plans à partir d'esquisses ou de plans de projet sur table à dessin ou sur ordinateur (utilisation du logiciel AutoCAD)
- Saisir, organiser et maintenir les documents graphiques techniques du patrimoine municipal
- Réaliser des études de faisabilité pour des projets de bâtiments, d'aménagements urbains, de voiries, d'espaces verts, ...
- Réaliser des rendus photoréalistes et des croquis d'intention des différents projets
- Réaliser des métrés
- Coordonner et suivre l'exécution des travaux et représenter le maître d'ouvrage aux réunions de chantier en remplacement occasionnel du conducteur de travaux
- Préparer le budget en collaboration avec le chef de service
- Assurer la modélisation / l'import de maquettes de gestion BIM dans un logiciel de gestion patrimoniale
- Animer, former et assister les services de la Ville à l'utilisation d'un logiciel de gestion patrimoniale.

L'agent devra justifier du profil suivant :

- DUT / BTS Génie Civil / Architecte
- Expérience de 2 à 3 ans
- Permis B
- Connaître les procédures liées à la construction en bâtiment, dont le Code de la Commande Publique et le Code de la Construction
- Connaître les processus BIM dans le cadre d'opérations de construction
- Connaître les techniques d'ingénierie du bâtiment (gros-œuvre, second œuvre) et génie civil

Numéro	DL210506-AE01	2/2
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

- Connaître l'environnement juridique et administratif des collectivités locales
- Savoir utiliser des appareils de mesure et maîtriser l'outil informatique, notamment AutoCAD et Photoshop, et des logiciels de modélisation BIM comme Revit et/ou Allplan et/ou Archicad
- Etre capable d'analyser des maquettes BIM fournies par des équipes de maîtrise d'œuvre.
- Etre rigoureux, autonome et diplomate
- Avoir le sens des responsabilités et être force de proposition
- Avoir l'esprit d'écoute et d'analyse

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 372 et 707 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la création du poste de dessinateur, tel que défini ci-dessus,**
- **de prévoir les crédits nécessaires au budget,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **31** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine

Contre : **2** GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara

Abstentions : **2** LEVY Thomas, BEAUJEUX Rémy

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

